

de l'atelier des devideuses, lécha ce mur, puis alla s'abattre en écrasant dans sa chute deux ateliers.

Des ouvriers étaient ensevelis sous ces ruines. Les plaintes et les cris de quelques-uns traversaient les décombres et parvenaient jusqu'à la foule.

Le sauvetage fut promptement organisé, grâce à l'empressement de tous ceux dont le sang-froid permettait d'apporter leur concours. On se mit à l'œuvre sur plusieurs points à la fois.

La première victime apparut bientôt. C'était un vieillard de 70 ans, il était complètement carbonisé; puis on retira successivement quatre autres cadavres et douze blessés dont l'un expira pendant qu'on le transportait à l'hôpital St-Pierre. Un de ces malheureux avait la tête littéralement séparée du tronc; tous les autres étaient morts à la suite des brûlures qu'ils avaient reçues.

Nous renonçons à décrire les scènes douloureuses qui se produisaient chaque fois qu'un cadavre ou qu'un blessé était transporté à l'hôpital. Ceux qui avaient un parent travaillant dans l'usine se précipitaient sur la civière pour reconnaître le malheureux.

A la porte de l'hôpital, les mêmes scènes se produisaient. Il était difficile de déterminer la cause de l'explosion qui a eu de si douloureuses conséquences. Mais ce que nous avons pu constater par nous-mêmes, c'est l'état déplorable de la partie de la chaudière lancée dans la cour.

A certains endroits principalement le long de la déchirure, la tôle avait pas un millimètre d'épaisseur! Les parois sont partout couvertes d'une épaisse couche d'incrustations et de rouille qui a rongé le fer petit à petit.

Les dégâts matériels sont évalués à environ 300,000 francs, couverts par les Compagnies d'assurances.

L'estimation exacte, au surplus, est chose bien difficile, si non impossible, en ce moment.

Les morts sont au nombre de six; sur onze des blessés, il en est quatre dont la situation ne laisse guère d'espoir.

On croit qu'il ne reste plus personne sous les décombres. Cependant, nous devons ajouter que deux ouvriers, dont un mécanicien, n'ont pas encore répondu à l'appel et n'étaient pas rentrés chez eux à midi.

Détail assez curieux: on attendait hier le prononcé de l'arrêt de la cour d'appel sur la demande des victimes de la catastrophe d'il y a deux ans.

Le rapport préliminaire du conseil général nous apprend que la Compagnie du Nord-Est n'a encore présenté aucun projet en ce qui concerne le chemin de fer de Sochain à Roubaix et Tourcoing.

Les pièces relatives à l'enquête des stations du chemin de fer de Tourcoing à Meunin sont entre les mains de M. Mahey, ingénieur en chef du contrôle dont le rapport est attendu.

La Compagnie du Nord vient de présenter un projet pour l'établissement d'une station de marchandises à Wasquehal, soumis à M. le ministre des travaux publics.

En exécution des articles 1 et 2 de la loi du 11 juillet 1868, une somme de \$,044,000 fr. est répartie contre les divers départements pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires.

La parité afférente au département du Nord est de 266,302 fr.

M. Duragel, directeur de l'administration départementale et communale, a adressé à M. le ministre de l'intérieur, le 19 février 1872, un long rapport sur l'organisation de la liquidation du service des batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée.

Voici dans ce document, ce qui concerne notre département:

NORD  
(1,392,041. — batteries).

Vous n'ignorez pas, M. le ministre, les désordres auxquels a donné lieu dans le département du Nord, l'organisation de la défense nationale. Pour le service de l'artillerie mobilisée, le seul dont j'ais à m'occuper ici, les dossiers ont été laissés dans un désordre tel que, malgré les injonctions répétées de vos prédécesseurs, j'ai dû renoncer à établir une situation exacte des travaux et de la dépense.

La justice est, d'ailleurs, saisie, et des personnes, parmi lesquelles figurent deux employés de la préfecture et divers fournisseurs, auront à répondre devant elle de faits que je m'abstiens, quant à présent, de qualifier.

D'après les données incomplètes que possède actuellement l'administration, la dépense de l'artillerie ne paraît pas

devoir rester au-dessous de 4 MILLIARDS DEMI.

Ce rapport a été distribué à l'Assemblée nationale le 23 mars courant. C'est ici, peut-être, qu'il conviendrait de dire:

Un beau désordre est un effet de l'art...

Le ministre de la guerre a donné des ordres sévères pour que les jeunes gens qui se sont soustraits à la loi militaire au commencement de la guerre soient recherchés et poursuivis. Le nombre de ces réfractaires est malheureusement assez considérable, surtout dans la garde mobile.

On sait que cette garde n'était pour ainsi dire pas organisée lorsque la guerre éclata. Les jeunes gens des classes de 1866 et 1867 n'avaient jamais été appelés et ils étaient même pas à quel bataillon ni à quelle compagnie ils appartenaient. Ils ne s'étaient jamais inquiétés de cette garde mobile dont ils se croyaient complètement exempts. Les capitaines et les sergents-majors ignoraient, de leur côté, l'adresse de ceux de ces gardes qui avaient déménagé depuis leur tirage au sort. Il était donc très facile aux réfractaires d'échapper aux recherches qui n'étaient pas, du reste, bien actives.

M. le président de la Chambre de commerce de Lille a reçu de M. le ministre des finances la lettre suivante:

Paris, 25 mars 1872.

Monsieur le président,

Vous avez demandé au nom de la Chambre de commerce de Lille que pour l'application du droit de statistique les paquets de fils importés en greniers soient traités comme marchandises en vrac et soumises seulement au droit de 10 cent. par 100 Kil.

Il a été décidé que les marchandises qui, en effet, ne sont pas emballées par un lieu pour en faciliter la manipulation, doivent être considérées comme marchandises en vrac.

La demande de la Chambre de commerce de Lille a été ainsi avoir reçu satisfaction.

Agrez, etc.

Nous avons déjà annoncé que les bouchers de diverses localités voisines se proposent de baisser le prix de la viande de 10 à 20 centimes au kilo. Aujourd'hui on écrit de Fruges que par suite de la baisse survenue depuis trois semaines sur les vaches, veaux et moutons, l'administration municipale de cette ville a invité les bouchers de la localité à diminuer proportionnellement le prix des viandes.

La municipalité de Montreuil avait déjà donné cet exemple.

Nous souhaitons qu'il en soit de même dans notre ville, où la viande est depuis si longtemps à peu près inabordable pour notre nombreuse population ouvrière.

Liste des communes infectées du typhus contagieux dans le département du Nord, avec indication de la date du dernier cas de maladie constaté:

Péronne (9 mars); — Haubourdin (11 mars); — Seclin (13 mars); — Castillon (19 mars); — Lomme (22 mars); — Repeppe (23 mars); — Bailleul (25 mars); — Templeuve (25 mars); — Lomme (25 mars.)

On sait que dans l'audience de lundi, du tribunal de Lille, M. Houze de Aulnoit a annoncé qu'il présenterait au tribunal des conclusions tendant à la mise en liberté sous caution de son client, le sieur Lober. Voici le jugement qui vient d'être rendu à ce sujet:

Le Tribunal correctionnel de Lille, réuni en chambre du Conseil.

Vu la requête ci-contre présentée par le sieur Lober, et les conclusions qui suivent de M. le procureur de la République;

Attendu que l'appel interjeté par Meunier-Sterling, du jugement en date du 25 mars, peut entraîner des délais assez longs, qui auraient pour conséquence de prolonger la détention préventive de Lober;

Ordonne la mise en liberté provisoire dudit Lober, à charge par lui de se représenter à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement dès qu'il en sera requis, et moyennant:

1. Le versement en espèces de quinze mille francs garantissant le paiement des frais fait par la partie publique de ceux avancés par la partie civile et des amendes.

2. Le versement en espèces d'une somme de cent trente-cinq mille francs, garantissant la représentation de prévenu à tous les actes de la procédure et pour l'exécution du jugement, moyennant l'engagement pris par une personne solvable.

Le Progrès eût à dire que le sieur Lober a déjà trouvé caution pour 135,000 fr. et qu'il versera 15,000 fr. aujourd'hui même. Il va donc être mis en liberté provisoire.

Nous recevons (des renseignements précis sur l'accident du pont de Croix que nous avons annoncé succinctement dans notre numéro de mardi.

Les flèches du pont offraient un obstacle — obstacle que, selon nous, on aurait dû prévoir — au passage du chariot sur lequel était chargé le générateur. Le choc fut violent et détermina la chute

des flèches; le conducteur fut blessé et un des chevaux de l'attelage, tué raide.

La crise monétaire est maintenant terminée, le numéraire se moule enfin. Mais il n'est pas sans utilité de vérifier l'authenticité des pièces d'or qui commencent à nous revenir. On signale de plus en plus une véritable invasion de faux louis. Ils sont pour la plupart frappés à l'effigie de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, et portent le millésime de 1860. L'imitation est assez grossière pour rendre la fraude des plus malaisées. En effet, le métal qui forme la base de ces pièces a été mal recouvert d'or au moyen de la galvanoplastie. De plus, son poids est ordinairement plus léger que celui de la monnaie légale.

Le Progrès du Nord a rapporté hier matin une de ces histoires dont il est si friand. Quelques frères à barbe, comme il dit, insultés par des gémis, en auraient battu un dans la rue, jusqu'à l'incommoder et quelque bon apôtre lui fit boire du vin, ce qui le fit jaser et mentir.

Le yéris, sans doute, dit la Vraie France, c'est que le Progrès prend encore ici le parti de mauvais potissons, comme il les qualifie, lesquels n'ont pas été battus, mais qui auraient mérité une bonne correction, s'il y avait eu la quel qu'un de juste, au lieu d'un reporter du Progrès.

Les froids des derniers jours ont été nuisibles aux cultures maraîchères, mais ils ont arrêté la végétation un peu trop impatiente, et les fruits à noyaux ne s'en trouvent pas plus mal pour avoir attendu quinze jours l'épanouissement de leurs fleurs.

Les cultivateurs du Pas-de-Calais, manifestent de grandes inquiétudes sur la réussite des colzas. Cette plante est à l'époque de sa floraison que l'abondance des neiges est venue paralyser.

La Gazette des Campagnes indique un moyen, d'après elle, infaillible, de faire périr les chenilles au printemps: ce moyen consiste à verser quelques gouttes d'huile de noix sur les toiles ou bourses. L'huile de noix, à parait-il, la propriété d'asphyxier instantanément les chenilles.

Le remède est peu coûteux, et si l'est bon, il servirait à ménager les arbres qu'on détériore souvent en brisant ou en coupant les branches.

Le marché de Bergues se composait de 4,000 hectolitres de blé. C'est un bon approvisionnement. Les ventes ont été assez actives, mais elles n'ont pu se faire qu'avec une légère concession de la part des vendeurs, de 21 à 24 fr. l'hect., en baisse de 25 cent.

Au marché au lin il y avait 7,203 kil., vendus activement au prix de 2 fr. 80 à 1 fr. 90 le kilo. et demi.

Les conditions matérielles de l'emploi des timbres mobiles à 10 centimes soulèvent de toutes parts des protestations. Le revers de ces timbres est insuffisamment enduit de gomme, de sorte que l'adhérence sur les pièces comptables ne se fait pas toujours. Puis quand la gomme est séchée, il arrive souvent que le timbre se détache. Il ne reste plus alors que l'oblitération pour preuve que l'apposition a eu lieu réellement, ce qui peut n'être pas toujours considéré comme preuve suffisante.

Mercredi matin, à 5 heures 35 minutes, sur la ligne du chemin de fer du Nord, près Saint-Denis, l'employé chargé des billets, en entrant dans un wagon de première classe du train venant de Lille, fit une horrible découverte.

Le wagon était inoccupé, dit le Messager d'Amiens; sur l'une des banquettes avait été déposé un paquet recouvert d'un journal ficelé avec le plus grand soin. L'employé l'ouvrit avec précaution et a découvert le cadavre d'un enfant nouveau-né, portant au cou des traces de strangulation. Autour du corps des langes soigneusement démarqués. La justice informe.

Voici un fait qui nous est révélé par l'Indépendant:

A un passage à niveau du chemin de fer, aux environs de Douai, il existe une barrière qui, la plupart du temps, n'est point fermée. Quand la garde-barrière voit arriver une voiture, il se borne à héler le conducteur; mais le plus souvent, on n'entend pas, et de graves accidents peuvent en résulter. C'est ainsi que vendredi soir, un cabriolet renfermant deux de nos concitoyens, s'est trouvé engagé sur la voie alors que la locomotive était à peine distante de six mètres du véhicule. Quelques secondes plus tard, le cabriolet était atteint par le train.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 5 fr. d'amende un citoyen qui a été trouvé détenteur d'une carabine d'ordonnance et de cartouches. L'arme et les projectiles demeurent saisis.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Physique.

Mardi 27 mars, à 8 h 1/4 du soir.

L'organe de l'Union.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

21 mars. — Gustave Vandenberghe, ferblantier, et Marie Renaux, rattacheuse. — Joseph Provost, mécanicien, et Charlotte Leconte, journalière. — Edouard Steenlandt, domestique, et Zoé Patten, soigneuse. — Jacques Van Ootegem, tisserand, et Marie Van Brantegem, tisserand. — Ferdinand Popelier, tisserand, et Justine Carpentier, soigneuse. — Antoine Lagneau, tisserand, et Julie Raux, bobineuse. — Constant Joosen, tisserand, et Rosalie Van Renooier, tisserand. — Emile Vasour, marchand de vins, et Géraldine Létour, sans profession. — Charles Aelbrecht, fleur, et Louise De Latthauwer, rattacheuse. — Bernard Verhassel, cocher, et Adeline Florent, cuisinière. — Charles Jenville, teinturier, et Marie Steenput, bobineuse. — Jean Thyls, tisserand, et Marie Vanderheyden, tisserand. — Benoit Duthoit, journalier, et Philomène Van Enoo, devideuse. — Nicolas Desaucaut, employé au chemin de fer, et Zélie Mayeur, cuisinière. — Jean Baptiste Duriez, comptable, et Claire Leroux, sans profession. — Louis Dubus, mécanicien, et Julia Helluin, couturière. — Pierre Bossut, journalier, et Joséphine Verbecq, tisserand. — Joseph Deschand, tisserand, et Palmire Leruste, soigneuse. — Joseph Haveau, tisserand, et Marie Wouters, tisserand. — Benoit François, tisserand, et Perpétue Gloria, journalière. — Eugène Wilfert, employé de commerce, et Anny Selsse, bobineuse. — Victor Boduquet, domestique, et Florence Vangheluwe, couturière. — René Baert, tisserand, et Hortense Hantson tisserand. — Jean De Jaeger, fleur, et Pauline Decae, bobineuse. — Pierre Slagmolder, tisserand, et Marie Piérens, tisserand. — Louis Bohin, tisserand, et Palmire Bernart, bobineuse. — Gustave Wuykens, tisserand, Louise Brunel, tisserand. — Louis Driault, employé de commerce, et Irma Loiseau, demoiselle de magasin. — Edouard Joostens, menuisier, et Léonie Hennebicq, journalière. — Louis Haquette, fabricant de rôtis, et Florence Muyaert, sans profession. — Adolphe Miot, maçon, et Irma Bayart, domestique. — Edouard Stasse, négociant, et Olympe Barluet, sans profession. — Emile Nys, employé de commerce, et Eléonore Deboosere, sans profession. — Jules Delattre, ingénieur, et Camille Bossut, sans profession. — Ciril Daenens, tisserand, et Léopoldine Mouton, tisserand. — Emile Lambin, journalier, et Roseline Gedopt, soigneuse. — Charles Soyex, sabotier, et Adolphe Bohée, bobineuse. — Edouard Brunin, terrassier, et Fideline Marlière, journalière. — Joseph Gatonne, ferblantier, et Aurélie Franchomme, sans profession. — Léandre Dewerdit, corroyeur, et Marie Marcan, journalière. — François Calbert, bonnetier, et Marguerite Gobert, journalière. — Désiré Gérardi, fleur, et Marie Scals, peigneuse. — Léon Viois, tisserand, et Séraphine Herhaut, tisserand. — Benjamin Dells, tisserand, et Céline Leroy, ménagère. — Charles Delplanque, tisserand, et Joséphine Campagne, tisserand. — Louis Lafore, tailleur à habits, et Roalie Hiéronsens, tisserand. — François Blanchard, jardinier, et Philomène Masson, devideuse. — Jean Fynaert, maçon, et Anne Verheggen, journalière. — Gustave Delahalle, fleur, et Sophie Suet, soigneuse. — Louis Duquenoy, lamier, et Louise Bacrot, blanchisseuse. — Modeste Desmet, tisserand, et Florence Verhulst, journalière. — Auguste Bouteville, employé de commerce, et Charlotte Aillon, couturière. — Henri Bourgeois, et Marie Clarisse. — Léon Dewyn, garçon boucher, et Hortense Capelle, sans profession. — Emile Castelin, retoureur, et Emma Deslepass, sans profession. — François Dewitte, journalier, et Colette Malbrant, journalière.

Commerce

Havre, 27 mars.

(Dépêche de MM. Kahlé, Besswillwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Demande modérée; prix fermes; terme 135 payé.

Liverpool, 27 mars.

(Dépêche de MM. Kahlé, Besswillwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes pleinement 10,000 b.; marché raffermissant.

Récettes, 22,000 b. en quatre jours. New-York, 22/78.

New-York, 25 mars.

Middling 22 3/8. Change sur France 4 76 1/4. Or 109 3/4. — A New-Orléans, low middling 140 —; à Savannah 137 —. — Récettes 3 jour 16,000 b. — Expéditions pour Angleterre 7,000 b. — France rien Continent 8,000 b. — Stock 430,000 b.

Calcutta, 23 mars.

Marché aux cotons déprimé. — Bengale fair 6 1/2 d. coût et fret pour Londres. — Shirtings 7 lb. R. 4.13. 8 1/4 lb. R. 5.10. — Affaires inter-comptes par les bêtes locales. — Change: Fraites de banque 6 mois de vue 2 s. 0 1/16, sur Paris 2 61. — Frets en baisse.

BOURSE DE PARIS

du 27 Mars

Rente 3 p. % 55 85

— 4 1/2 p. % 78 50

Nouvel emprunt 89 25

De tout temps, les préparations balsamiques ont joui d'une vogue méritée pour guérir les toux, rhumes, catarrhes, bronchites, irritations de poitrine. Le sirop et la pâte de sève de pin de Lagnasse, qui contiennent les principes balsamiques et résineux du pin maritime extraits par la vapeur, sont aujourd'hui les produits les plus recherchés contre ces affections et sont de beaucoup supérieurs aux Pâtes et Sirops de Tolu, de Goudron, etc. — Dépot dans toutes les bonnes pharmacies. — N° 1924